

CCFP

COMMISSION NATIONALE
DES COMPTES DE CAMPAGNE ET
DES FINANCEMENTS POLITIQUES

Le Président

Paris, le 8 Mars 2002

Monsieur Daniel CARRIERE
Président de l'association pour le financement
de la Convention Citoyenne
C/Pierre LISSARAGUE
Terrasse du Méditerranée- Bât Lerins
20, rue Menpenti
13006 MARSEILLE

MMT/AD/AEF/5
2002/03/N° 277

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que par décision en date du 4 mars 2002, la Commission que je préside a accordé à l'Association pour le financement de la Convention Citoyenne l'agrément prévu par l'article 11 de la loi du 11 mars 1988 modifiée par la loi du 15 janvier 1990 et la loi du 19 janvier 1995.

En conséquence, je vous prie de trouver ci-joint :

➤ un exemplaire de cette décision qui sera prochainement publiée au *Journal Officiel*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Jacques BONNET

CCFP

COMMISSION NATIONALE
DES COMPTES DE CAMPAGNE ET
DES FINANCEMENTS POLITIQUES

Paris, le

Le Président

Agrément n° 782
d'une association de financement
d'un parti politique

Association pour le financement
de la Convention Citoyenne

La Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques.

Vu la demande enregistrée le 10 janvier 2002 au secrétariat de la Commission présentée par le président de la Convention Citoyenne.

et tendant à l'agrément de l'Association pour le financement de la Convention Citoyenne.

Vu la loi n°88-227 du 11 mars 1988 modifiée par la loi n°90-55 du 15 janvier 1990 et par la loi n°95-65 du 19 janvier 1995 (notamment son article 11-1).

Vu le décret n°90-606 du 9 juillet 1990.

Considérant qu'il est demandé à la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques d'agréer l'Association pour le financement de la Convention Citoyenne.

en qualité d'association de financement de cette organisation politique au sens de la loi modifiée du 11 mars 1988.

Considérant que les statuts de cette association de financement joints à la demande d'agrément ci-dessus visée :

- limitent l'objet de l'association au seul financement du parti,
- définissent la circonscription dans laquelle cette association exercera ses activités, en l'espèce Marseille et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- contiennent l'engagement d'ouvrir un compte bancaire unique pour y déposer tous les dons reçus en vue du financement du parti.

Considérant que ces statuts satisfont aux obligations prévues par l'article 11.1 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988, modifiée par la loi n° 90-55 du 15 janvier 1990 et par la loi n° 95-65 du 19 janvier 1995.

Décide :

Article 1er - L'association pour le financement de la Convention Citoyenne.

dont le siège social est : Terrasse Méditerranée-Bâtiment Lerins 20 rue Menpenti à MARSEILLE (Bouches du Rhône).

est agréée à la demande du Président de la Convention Citoyenne en qualité d'association de financement de ce parti politique pour exercer ses activités à Marseille et dans la Région Provence -Alpes-Côte d'Azur.

Article 2 - Le présent agrément sera publié au *Journal Officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 4 mars 2002.

Pour la Commission
Le Président,



Jacques BONNET

304 - Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **ASSOCIATION CREMATISTE DES BOUCHES-DU-RHÔNE.** *Siège social* : 22, rue Frédéric-Mistral, 13270 Fos-sur-Mer. *Transféré*; *nouvelle adresse* : cité des associations, 93, La Canebière, 13001 Marseille. *Date de la déclaration* : 14 février 2002.

305 - Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **FORET RESEAU TOURISME (FORESTOUR).** *Nouvel objet* : maintenir et développer l'activité forestière : pour ce faire, l'apport complémentaire du tourisme et des loisirs est un atout choisi par les adhérents de l'association pour parvenir à l'entretien et à la vie de leur forêt ; conseiller et représenter les adhérents dans le développement de leurs activités touristiques en milieu forestier ; effectuer tout type de prestations concourant à cet objet. *Siège social* : C.R.P.F., 7, impasse Ricard-Digne, 13004 Marseille. *Transféré*; *nouvelle adresse* : pavillon du Roy-René, Valabre, 13120 Gardanne. *Date de la déclaration* : 15 février 2002.

306 - Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **ORIENTALE LUMEN.** *Nouvel objet* : diffusion de la tradition chrétienne orientale, évangélisation et rénovation morale de la société dans un esprit œcuménique. *Siège social* : 3, lotissement des Nouradons, 13122 Ventabren. *Date de la déclaration* : 15 février 2002.

307 - Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **AMICALE BOULISTE DE LUYNES.** *Siège social* : bar Le Tabaris, route Nationale, 13080 Luynes. *Transféré*; *nouvelle adresse* : 2, square Abbé-Blaize, 13080 Luynes. *Date de la déclaration* : 15 février 2002.

308 - Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **ASSOCIATION DES STAGIAIRES ET ANCIENS STAGIAIRES DE L'INSTITUT MUSICAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE (ASASIMFP).** *Nouvel objet* : permettre aux stagiaires, anciens stagiaires de l'Institut musical de formation professionnelle (I.M.F.P.) et à toute personne s'étant acquittée de sa cotisation : de disposer des locaux de l'établissement certains soirs de la semaine pour travailler la musique et répéter dans de bonnes conditions ; d'élire, parmi ses adhérents, des représentants des élèves de l'école auprès de la direction de celle-ci ; d'être informés des différents aspects socio-professionnels liés aux métiers de la musique, d'organiser toute manifestation musicale et séances d'information ayant un rapport avec ce qui précède. *Siège social* : I.M.F.P., 95, rue Raoul-Francou, 13300 Salon-de-Provence. *Date de la déclaration* : 15 février 2002.

309 - Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **ASSOCIATION LOCALE DE PARENTS D'ÉLÈVES DE CARNOUX.** *Siège social* : 39, avenue Savorgnon-de-Brazza, 13470 Carnoux-en-Provence. *Transféré*; *nouvelle adresse* : 6, rue des Rosiers, 13470 Carnoux-en-Provence. *Date de la déclaration* : 15 février 2002.

310 - Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **ASSOCIATION MARSEILLAISE DES AMIS DES MARINS (AMAM).** *Siège social* : 26, boulevard des Dames, appartement 60, 13002 Marseille. *Transféré*; *nouvelle adresse* : 25, rue de Forbin, 13002 Marseille. *Date de la déclaration* : 18 février 2002.

311 - Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **L'ART ET LA MANIÈRE.** *Siège social* : Les Haut-Cépages, Eulvezin, 13260 Cassis. *Transféré*; *nouvelle adresse* : 6, quai des Baux, B.P. 35, 13260 Cassis. *Date de la déclaration* : 18 février 2002.

312 - Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **DEFENSE ET DROIT DU CONSOMMATEUR.** *Siège social* : rue de Lenche, Z.I. Les Paluds, 13400 Aubagne. *Transféré*; *nouvelle adresse* : CD2, Campmajor, 13400 Aubagne. *Date de la déclaration* : 18 février 2002.

nouvelle adresse : chez Mme Bonnin (Nicole), 12, lot des Roquilles, 13680 Lançon-Provence. *Date de la déclaration* : 18 février 2002.

314 - Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **PROMO 24.** *Siège social* : C.H.G. d'Aix-en-Provence, avenue des Tamaris, école d'infirmières, 13100 Aix-en-Provence. *Transféré*; *nouvelle adresse* : 109, avenue du Petit-Barthélémy, CH. Montpenin, I.F.S.I. 13617 Aix-en-Provence Cedex 1. *Date de la déclaration* : 18 février 2002.

315 - Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **COMITE DE COORDINATION DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES DE SALON-DE-PROVENCE.** *Siège social* : maison du combattant, 106, boulevard Jean-Jaurès, 13300 Salon-de-Provence. *Transféré*; *nouvelle adresse* : maison des associations, 176, boulevard Jean-Jaurès, 13300 Salon-de-Provence. *Date de la déclaration* : 18 février 2002.

316 - Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **ASSOCIATION POUR LE FINANCEMENT DE LA CONVENTION CITOYENNE.** *Nouvel objet* : les circonscriptions territoriales dans lesquelles l'association exercera ses activités concernent Marseille et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Siège social* : chez M. Lissarrague (Pierre), terrasses du Méditerranée, 20, rue Menpenti, 13006 Marseille. *Date de la déclaration* : 19 février 2002.

317 - Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **DEEBAL.** *Siège social* : 34, place Jean-Jaurès, 13001 Marseille. *Transféré*; *nouvelle adresse* : 116, allée du Montagnero, 13190 Allauch. *Date de la déclaration* : 19 février 2002.

318 - Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **ASSEMBLAGE.** *Siège social* : 61, boulevard de la Grotte-Rolland, 13008 Marseille. *Transféré*; *nouvelle adresse* : 11, traverse Tiboulen, 13008 Marseille. *Date de la déclaration* : 19 février 2002.

319 - Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU PLAN-D'AOU.** *Siège social* : 4, allée des Galions, Plan-d'Aou, 13015 Marseille. *Transféré*; *nouvelle adresse* : 2, allée des Galions, 13015 Marseille. *Date de la déclaration* : 19 février 2002.

320 - Déclaration à la sous-préfecture d'Istres. **COMITE DES CHOMEURS FOSSEENS.** *Nouvel objet* : accueil, conseils, respect des droits des chômeurs, salariés victimes de l'instabilité de l'emploi. *Siège social* : 17, avenue Jean-Jaurès, 13270 Fos-sur-Mer. *Transféré*; *nouvelle adresse* : centre commercial Les Vallins, bureau 107, 1^{er} étage, 13270 Fos-sur-Mer. *Date de la déclaration* : 19 février 2002.

321 - Déclaration à la sous-préfecture d'Istres. **AMNESTY INTERNATIONAL GR 364 MARTIGUES.** *Siège social* : 42, rue de la République, 13500 Martigues. *Transféré*; *nouvelle adresse* : 4, cours du 4-Septembre, 13500 Martigues. *Date de la déclaration* : 19 février 2002.

322 - Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES RIVERAINS DU BOULEVARD POMEON.** *Siège social* : 21, boulevard Poméon, 13009 Marseille. *Transféré*; *nouvelle adresse* : 12, boulevard Poméon, 13009 Marseille. *Date de la déclaration* : 20 février 2002.

323 - Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. *Ancien titre* : COLLECTIF MARSEILLE BOULEGUE. *Nouveau titre* : BOULEGUE PRODUCTION. *Siège social* : 11, rue du Panier, 13002 Marseille. *Date de la déclaration* : 20 février 2002.

324 - Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **FEDERATION DES COMITES D'INTERETS DE QUARTIER DU**